Application agréée E-legalite.com
70_DE=069=200072486=20220203=2022_08=BF



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE I'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N°: 2022-08

OBJET: Budget primitif du budget principal du Symalim - exercice 2022

Date de la convocation : Jeudi 27 janvier 2022

Secrétaire de Séance : M. GAITET

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 1	17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs :	5	en droits de vote	: 13.5
	Votant·e·s : 2	22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent·e·s:

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze M. Benzeghiba Mme Creuze Mme Dehan Mme El Faloussi	5 5 5 5
	M. GOMEZ	5
	Mme Grosperrin	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	Mme Reveyrand	5 + 5
	M. Selles	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
ССМР	M. GIRARD	1,5
	Mme Terrier	1,5
LYON	M. Chapuis	5,5
	Мме Томіс	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

VILLEURBANNE	M. Brissard	70_DE-069-200072486-20220203-
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	Mme Fautra	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
Meyzieu	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. Barge	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
Beynost	M. Mancini	1
JONS	Mme Le Gren	<u>1</u>
Neyron	M. Briere	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. Goubet	1
THIL	Mme Pommaz	1

Ont donné pouvoir-:

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Le budget primitif présenté en séance ce jour est établi dans la ligne de conduite dégagée par le débat d'orientation budgétaire 2022 qui s'est déroulé le 10 décembre 2021.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a montré l'objectif qui reste à atteindre pour trouver l'adéquation entre le projet de gestion à ajuster dans le cadre du ou des futur(s) contrat(s), et l'actualisation des ressources statutaires du Symalim. Il a été conclu qu'en 2022, les participations statutaires de fonctionnement resteraient constantes pour cette année encore.

Par ailleurs, pour la première année, le Budget Annexe Navette fluviale disparaît suite aux décisions d'arrêt de l'exploitation et de clôture du budget annexe correspondant lors du comité syndical de décembre 2021.

Le budget 2022 prend donc en compte ces perspectives et lance les premiers projets du mandats grâce à l'accord trouvé entre la Métropole de Lyon et le Département de l'Ain pour augmenter leurs participations statutaires en investissement.

Malgré cette première avancée positive, l'exercice budgétaire reste très contraint de par le fort endettement du Symalim et son déficit structurel en fonctionnement qui génère une épargne nette négative.

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget principal du Symalim 2022 tel que présenté dans l'annexe ci-jointe qui s'équilibre en dépenses et recettes :

En fonctionnement à 6 365 154,39 € En investissement à 8 306 365,01 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022 Application agréée E-legalite.com 70_DE-069-200072486-20220203-2022_08-BF

La Présidente Catherine CREUZE

le se se